

*La section de Cherbourg de l'ASCEE 50 vous propose  
un voyage aux Baléares du 24 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2025*

*PRIX PAR PERSONNE (base 10 personnes)*

*Voyage tout inclus (selon programme joint)*

ADHÉRENT	749 €
ADHÉRENT EXTÉRIEUR	799 €
NON ADHÉRENT	849 €

**Ce prix comprend :**

Le transport aérien Deauville /Palma et Retour.  
Les transferts aéroport / hôtel A/R avec assistance  
Hébergement : 7 nuits en chambre double standard  
Repas : La formule tout inclus  
Divers : Les taxes d'aéroport et redevances – 1 bagage en soute par personne  
Assurances rapatriement et annulation  
Assurance : garantie prix fermes et définitifs (30 € par personne).

**Ce prix ne comprend pas :**

Le supplément chambre individuelle : 375 €  
Divers : les taxes de séjour à régler sur place, les excursions et les dépenses personnelles.

**INSCRIPTIONS pour le 25 juin 2024**

**Il vous sera demandé 30 % du montant du voyage à l'inscription et ensuite un échelonnement du règlement vous est proposé (si vous le désirez) par chèques mensuels à l'ordre de Rond-Point Évasion. Le solde du voyage (ou la dernière mensualité) devra être versé(e) le 1<sup>er</sup> août 2025. Vous avez également la possibilité de payer en chèque-vacances.**

**Versement à faire à l'inscription :**

ADHÉRENT	155 €
ADHÉRENT EXTÉRIEUR	205 €
NON ADHÉRENT	255 €

**Pour les personnes qui ne souhaitent pas effectuer le règlement du voyage par mensualités, elles devront obligatoirement effectuer leurs règlements aux dates suivantes :**

- le versement à l'inscription (montant tableau ci-dessus)
- un second versement de la moitié du solde pour le 1<sup>er</sup> février 2025
- le solde pour le 1<sup>er</sup> août 2025 au plus tard.

**Rappel: les chèques devront impérativement être à l'ordre de l'agence de voyages « Rond-Point Evasion »**

**Les chèques-vacances sont acceptés. Dans ce cas, les règlements devront se faire de la façon suivante :**

- un montant de 150 € pour l'adhérent, un montant de 200 € pour l'adhérent extérieur et de 250 € pour le non adhérent devra être joint à l'inscription.

**Le solde du voyage devra être remis au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2025.**

**Afin que votre inscription soit prise en compte, il est impératif de transmettre les pièces suivantes avant le 21 juin 2025 :**

- 1) – Le bulletin d'inscription
  - 2) – Le règlement à l'inscription
  - 3) – Le formulaire d'annulation daté et signé
- Et pour les non adhérents, le parrainage signé du parrain.

**Votre bulletin d'inscription au voyage est à retourner à :**

**DDTM 50 – ASCEE 50 – Claudine LETERRIER – Place Bruat – BP 838 – 50108 Cherbourg-en-Cotentin**